

SAC-031031

UNIVERSITÉ DE MONCTON

181^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 31 octobre 2003

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

		Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Nasser Baccouche, directeur	Moncton	Régina Robichaud, directrice	Moncton
Cynthia Baker, directrice	Moncton	Serge Rousselle, doyen	Moncton
Robert Baudouin, professeur	Moncton	Jean Saint-Aubin, professeur	Moncton
Andrew Boghen, doyen	Moncton	Kevin Savoie, étudiant	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Jean-Paul Vanderlinden, professeur	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Mathieu Vick, étudiant	Moncton
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Jean-Guy Vienneau, vice-recteur par intérim, Enseignement et recherche (VRER)	U de M
Lise Caron, doyenne	Edmundston		
Liette Clément, professeure	Shippagan		
Gilles Cormier, doyen	Moncton	<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
Jennifer Cormier, étudiante	Edmundston	Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Hermel Couturier, directeur	Moncton	Paul-Émile Benoit, directeur Communications	Moncton
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan		
Yvon Fontaine, recteur	U de M	Armand Caron, vice-recteur Campus de Shippagan	Shippagan
Normand Gionet, doyen	Moncton	Lise Dubois, vice-doyenne	Moncton
Paul Grell, professeur	Moncton	Nassir El-Jabi, vice-recteur administration et ressources humaines	U de M
Ronald C. LeBlanc, professeur	Moncton	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Gary Long, professeur	Edmundston	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Anne Lowe, doyenne	Moncton	Simone LeBlanc-Rainville, professeure à la retraite	Moncton
Patrick Maltais, directeur général par intérim, Éducation permanente	U de M	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
France Marquis, professeure	Edmundston	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		
Denise Merkle, professeure	Moncton		
Émérentienne Richardson, professeure	Moncton		

ABSENCES MOTIVÉES : Samira Belyazid, Adrien Bérubé, Jacques-Paul Couturier, Pierre Lafrance, Gaston LeBlanc, Anne Lowe et Sylvain Roussel

ABSENCES : Neil Boucher, Caroline Héту et Serge Jolicoeur

1.	OUVERTURE	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-030822	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)	5
7.1	(8.1) Représentation au Sénat académique	5
7.2	(8.2) Document de réflexion : remarques sur la préparation des horaires d'examens	5
7.3	(8.3) Documents cadres relatifs à l'élaboration, à l'évaluation et au maintien des programmes	5
7.4	(8.4) Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains	5
7.5	(16) Statistiques d'inscriptions	6
8.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-031001	7
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	7
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	8
10.1	Création du nouveau cours EDDP2103	8
11.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	8
12.	COMITÉ DE SÉLECTION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	9
13.	NOMINATIONS	11
13.1	Comité d'appel du Sénat	11
13.2	Comité d'attestation d'études	11
13.3	Comité de sélection des grades honorifiques	11
13.4	Comité <i>ad hoc</i> pour la révision des programmes de premier cycle	12
13.5	Comité des programmes	12
14.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-030920	13
15.	AFFAIRES NOUVELLES	14
15.1	Librairie Acadienne	14
15.2	Consultation VRER	15
16.	RÉEXAMEN D'UNE QUESTION (RUBRIQUE 11)	15
17.	PROCHAINE RÉUNION	16
18.	CLÔTURE	16

DOCUMENTS	17
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
DOCUMENT B : Rapport complémentaire du Comité <i>ad hoc</i> du Sénat sur la représentation au Sénat académique	B(1-5)
DOCUMENT C : Lettre de la FESR : Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains	C(1-5)
DOCUMENT D : Statistiques d'inscriptions	D(1-7)
DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-031001	E(1-4)
DOCUMENT F : Rapport du Comité des programmes	F(1-3)
DOCUMENT G : Politique de sélection des cadres : rectrice, recteur et vice-chancelier	G(1-4)
DOCUMENT H : Nominations	H(1-6)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue à cette 181^e séance du Sénat académique de l'Université de Moncton. Il nomme les personnes qui se sont excusées et présente les nouveaux membres : Michèle Caron, professeure au Campus de Moncton; Jean-Guy Vienneau, vice-recteur par intérim à l'enseignement et à la recherche; et Simone LeBlanc-Rainville qui représente les professeures, professeurs et bibliothécaires à la retraite. Enfin, il nomme les scrutatrices : Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville. La réunion commence à 8 h 33.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

Nous avons reçu en copie deux lettres, il s'agissait de la démission de Richard Godin et de Denis Bourque comme membres du Sénat académique.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Correction : À la rubrique 9 il faut lire « information » au lieu de « décision ».

Ajouts :

- 13.4 Comité *ad hoc* pour la révision des programmes de premier cycle
- 13.5 Comité des programmes
- 15.1 Librairie Acadienne
- 15.2 Consultation VRER

R : 01-SAC-031031

Gary Long, appuyé par Gilles Cormier, propose :

« *Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour tel que modifié* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-030822

Correction : À la page 10, rubrique 8.3, deuxième ligne, il faut lire « Louise Beaulieu » au lieu de « Lise Beaulieu ».

R : 02-SAC-031031

Denise Merkle, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-030822 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉ

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

7.1 (8.1) Représentation au Sénat académique

Voir le Document B, p. 1-5

Cette rubrique est reportée à la prochaine réunion du Sénat académique qui aura lieu le 5 mars 2004.

7.2 (8.2) Document de réflexion : remarques sur la préparation des horaires d'examens

SG : Vous vous souviendrez qu'à la dernière réunion du Sénat, lors de la discussion à savoir si l'on pouvait accorder un délai plus long pour la correction des examens, il a été question que l'on demande plutôt de reporter la date des cérémonies de Collation des diplômes. J'ai commencé le processus de consultation et je n'ai pas encore toutes les données pour vous présenter une proposition aujourd'hui. Cela viendra à la réunion du Sénat du mois de mars.

7.3 (8.3) Documents cadres relatifs à l'élaboration, à l'évaluation et au maintien des programmes

Recteur : Dans le cadre de la discussion relativement à ce document, il y a eu une discussion assez riche en idées et plusieurs personnes ont émis des commentaires très intéressants en ce qui concerne la capacité de l'institution de pouvoir évaluer le coût marginal de l'offre des programmes. Il n'y a pas eu de résolution formelle à cet effet. Toutefois, j'avais fait état du fait que nous pourrions présenter des suggestions soit au niveau d'un processus ou d'une approche pour pouvoir au moins avoir une certaine appréciation de ce que représente le coût marginal de l'offre des programmes. On a eu des discussions assez sommaires à l'interne depuis la dernière réunion du Sénat académique. Je ne suis pas en mesure aujourd'hui de déposer un document pour discussion, mais on poursuivra cette discussion pour voir de quelle façon l'on pourra aborder la question au niveau d'un processus à enclencher pour trouver une formule ou une politique qui pourrait peut-être venir appuyer nos processus d'évaluation des programmes. Au mois de mars, on devrait être en mesure au moins d'amener quelque chose qui permettrait au Sénat de prendre une direction par rapport à cette question.

7.4 (8.4) Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains

Voir le Document C, p. 1-5

Boghen : Vous avez reçu la documentation qui traite de cette question. À sa dernière réunion, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a adopté une proposition de prolongation de la validité du document de la politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains. Ce dossier, comme vous le savez, date déjà maintenant de quelques années. C'est un dossier compliqué qui a beaucoup d'implications et qui touche beaucoup de monde. Nous avons dressé une liste des activités et de l'évolution de ce dossier, ce qui montre qu'il y a eu beaucoup de progrès et beaucoup d'évolution durant cette période. Pour assurer que la plus grande partie du monde touché par cette Politique soit à l'aise et confortable, le Conseil de la Faculté a déterminé qu'il serait quand même utile de se permettre un autre trois mois de réflexion étant donné que l'on a déjà pris tant de temps pour donner une dernière chance à tous ceux qui ont quelque chose à dire ou à ajouter et de voir à ce que ce soit intégré de façon à ce que la Politique reflète, dans la mesure du possible, les besoins et les préoccupations de tout le monde. On ne peut pas dire qu'à ce jour les membres de la communauté n'ont pas eu la chance de se prononcer. Le Comité a déjà intégré un grand nombre de commentaires. Pourtant, il y a encore certaines préoccupations. Pour éviter des frustrations et pour donner une dernière chance à ceux qui ont encore quelque chose à dire, voilà la proposition qui a été adoptée pour qu'il y ait une prolongation d'un autre trois mois, c'est-à-dire avoir un autre trois mois pour faire le travail. On est proche. Ce n'est pas une transformation majeure dont on parle. C'est d'apporter des suggestions, les étudier et les intégrer dans un document final qui fera l'affaire de la majorité des membres de la communauté.

R : 03-SAC-031031

Andrew Boghen, appuyé par Nasser Baccouche, propose :

« Que le Sénat académique accepte de prolonger la validité du document Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains jusqu'au Sénat académique du mois d'août 2004. »

7.4 **(8.4) Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains** (suite)

Bouchard : J'aimerais soumettre à M. Boghen que je ne partage pas l'analyse qu'il fait en ce qui a trait au document qui circule présentement. Il est vrai, et moi je suis le premier à le reconnaître, que nous n'avons pas apporté à la Politique d'éthique sur les êtres humains l'attention que l'on aurait dû apporter parce que, en fait, l'on faisait un peu confiance au Comité. Malheureusement, quand le Comité a fait connaître sa politique et que, peu à peu, l'on en a pris connaissances, on a constaté avec stupéfaction que ce document était passablement inacceptable. Nous avons demandé au Comité une série de changements. Il n'y a pas eu beaucoup de modifications. On est resté passablement à la même politique. Là il semblerait qu'il y a eu une éclaircie. On a commencé à faire une place à la recherche qualitative. Je pense qu'il y a des modifications substantielles à amener à cette politique, particulièrement à cause de son caractère bureaucratique qui demande énormément de paperasse, de documents, de renseignements etc, et la largeur de l'application de cette politique touche tout un ensemble de domaines qui apparaissent à plusieurs personnes comme superflus. Je recommanderais deux choses à M. Boghen et à la FESR. La première c'est d'être extrêmement attentif et de prendre le temps qu'il faudra pour nous arriver, au Sénat académique, avec une politique, je ne dirais pas qui fasse l'unanimité, mais qui rallie la majorité des sciences humaines qui sont particulièrement touchées par cela parce que nous sommes en relation justement avec les êtres humains. La deuxième chose, je me demande si l'équipe qui a fait la politique de recherche, a la distance nécessaire pour faire les changements qui doivent être faits avant que ce soit présenté au Sénat. Je me demande si M. Boghen et son équipe de la FESR ne devraient pas prendre en mains la réforme de cette politique parce qu'ils auraient la distance nécessaire par rapport à ce document.

Boghen : J'aurais préféré de ne pas entrer dans de longs débats. Je pense que le document parle par lui-même. Je pense que, si l'on prend la peine de l'étudier, l'on peut constater le nombre de portes d'entrée pour fournir des commentaires et la possibilité d'offrir des suggestions et d'apporter des changements. Le Comité a reçu des commentaires et des suggestions. Beaucoup de monde était frustré au début et beaucoup de monde se trouve très satisfait à la fin. Le document que l'on présente est en grande partie une modification importante suite à des recommandations et à des suggestions de la part de la communauté. Tout le monde a eu la même chance. Tous ceux qui ont pris la peine de soumettre quelque chose par écrit à l'intérieur des dates limites, leur commentaire a été pris en considération dans la mesure du possible et intégré. Je vous rappelle que finalement c'est le Conseil de la Faculté des études supérieures qui a le dernier mot sur le contenu du document et c'est le Conseil qui doit prendre la peine de s'assurer que le document, qui sera soumis, fera l'affaire. Ce n'est pas le Comité. Il faut tenir compte de ceux qui ont pris la peine de soumettre des modifications et des suggestions. Il faut aussi tenir compte que les trois grands conseils et le Comité central ont quelque chose à dire et ils l'ont dit. Ils étaient satisfaits. Ils ont apporté quelques petites suggestions et des modifications, mais dans son ensemble, c'était très acceptable et très bien vu. Cela ne veut pas nécessaire dire que ça fait notre affaire à 100 %, mais la rétroaction était encourageante. Je préfère procéder dans un contexte positif avec l'appui et la consultation des membres du Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Recteur : Dans la proposition, est-ce que l'on parle d'août 2004 ou si l'on parle de mars 2004?

Boghen : Août 2004, parce que suite à une décision par le Conseil, il faut la soumettre de nouveau aux trois conseils. L'expérience nous a appris qu'avec Ottawa, ça prend toujours deux fois plus longtemps que prévu.

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7.5 **(16) Statistiques d'inscriptions**

Voir le Document D, p. 1-7

S. LeBlanc : La session s'est soldée par une augmentation des inscriptions pour la quatrième année consécutive et cela nous donne un total de 14 pour cent d'augmentation depuis quatre ans et 600 inscriptions de plus qu'en 1999-2000. On constate une augmentation, la sixième augmentation au niveau des nouvelles admissions. Au chapitre des réadmissions on a une troisième année consécutive d'augmentation. Cela augure très bien compte tenu que l'on avait prévu, et cela se concrétise, qu'il y aurait une diminution dans notre population étudiante dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. On réussit tout de même à aller chercher un plus gros pourcentage de finissants des écoles

7.5 **(16) Statistiques d'inscriptions** (suite)

secondaires au N.-B. On a franchi le seuil des 5 000 inscriptions et cela n'avait pas été vu depuis 1995-1996. Du côté des étudiants internationaux, on a atteint un sommet parce qu'il y a un bon nombre d'initiatives qui ont été entreprises pour augmenter le nombre d'étudiants internationaux à l'Université. Je les compte dans deux catégories. On a 249 étudiants internationaux et bien souvent ces étudiants demandent un statut de résident permanent et ils l'obtiennent au courant de leurs années à l'Université. Ils ne l'obtiennent pas tous, mais un certain nombre. On en compte effectivement 63. Notre population internationale comprend la somme des deux groupes ce qui nous situe à 312 étudiants. Nous affichons de très bons résultats dans l'ensemble et j'en profite pour remercier tous les doyens, doyennes, vice-doyens, vice-doyennes et tous les membres du personnel enseignant qui jouent un rôle de près ou de loin pour attirer davantage d'étudiants à l'Université.

8. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-031001**

Voir le Document E, p. 1-4

R : 04-SAC-031031

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-031001.* »

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**

VRER : Il y avait seulement un dossier à l'étude à la réunion du Comité conjoint de la planification. C'était l'évaluation des programmes de philosophie dans le cadre de l'évaluation des programmes. Il y a eu une discussion à ce sujet et l'on a convenu qu'il manquait un peu d'information de façon à ce que le Comité puisse prendre une décision par rapport à ce dossier. Selon les commentaires qui ont été faits, les membres du Comité ont trouvé qu'il était important d'avoir d'autres informations entre autres, sur le taux d'inscriptions dans les programmes et le taux de diplômation. C'est ainsi que l'on suggère de réexaminer ce dossier surtout au niveau du bureau du vice-recteur à l'enseignement à la recherche et que l'on reconsidère les propositions qui avaient été faites au Comité conjoint de la planification. Le tout serait ramené à la prochaine réunion du Comité qui est prévue pour le mois de janvier 2004. C'était le principal point à l'ordre du jour où il n'y a pas eu de décision comme telle et maintenant il s'agit pour notre bureau, en collaboration avec la Faculté des arts et sciences sociales, de refaire un certain nombre de considérations.

R. Robichaud : J'ai déjà fait part de mes préoccupations à M. le vice-recteur quant à l'évaluation de nos programmes de nutrition et d'études familiales. Le processus à l'interne a été entamé il y a déjà deux ans. Les rapports finaux ont été remis en février et ils n'ont toujours pas été soumis au Comité conjoint de la planification. On est préoccupé par l'avancement et l'amélioration de nos programmes. Il y a des changements qui doivent être faits et l'on ne peut pas procéder tant que l'on n'a pas la rétroaction face à l'évaluation et l'on ne peut pas s'attendre à la recevoir avant le mois de mars maintenant. On déplore la lenteur du processus.

VRER : C'est noté. Il y a beaucoup de dossiers en cours et je ne voudrais pas nécessairement prendre la défense des personnes qui sont impliquées dans le dossier. Il y a eu beaucoup d'autres dossiers qui se sont ajoutés et il va falloir que l'on accélère le processus. On prend en note vos commentaires.

R. LeBlanc : Dans le dernier paragraphe à la page 3, est-ce que ça veut dire que parce que ce n'est pas dans le rapport que l'Université n'a pas les informations sur les inscriptions et le taux de diplômation?

Recteur : Oui, sauf que ça ne faisait pas partie du dossier. On va aller les chercher. Ni l'évaluateur externe, ni le rapport d'auto-évaluation avait des chiffres sur le taux d'inscription et le taux de diplômation. Il n'y avait pas l'historique de l'évolution du corps étudiants et c'est en bonne partie pourquoi il y a eu des difficultés d'appréciation et d'un certain nombre

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) (suite)

de commentaires ou de recommandations autour du dossier. On ne va pas demander à l'évaluatrice externe de refaire le travail. Il a fini son travail, mais on voulait avoir quand même de la documentation additionnelle parce qu'il y avait un certain nombre d'observations. C'était très difficile de pouvoir les apprécier sans avoir des données de ce genre.

R. LeBlanc : Est-ce que ça veut dire que l'on devrait donner la directive que tous les rapports devraient dorénavant contenir ces informations afin d'éviter des situations semblables à l'avenir?

VRER : Je pense que cette suggestion est tout à fait légitime. Il va falloir que l'on intègre cette information à la fois dans les rapports d'auto-évaluation et dans les rapports qui seront soumis au Comité conjoint de la planification.

McKee-Allain : Dans le cas de la philosophie, le processus a commencé avant même la restructuration. Quand j'ai commencé mon mandat comme doyenne de la nouvelle faculté, il y avait plusieurs étapes qui avaient été franchies dans le processus. À un moment donné, on avait compris et j'inclus moi-même que tout ce qui concernait les statistiques allait être fourni par une autre instance. Ça ne faisait pas partie des directives.

Recteur : Je ne pense pas que ce soit un blâme sur personne. Il y a quand même un certain nombre d'observations qui sont faites de la part de l'évaluatrice externe et l'on n'a aucune indication qu'il a pris connaissance de ces données parce qu'il n'y a aucune de ces données qui sont dans le dossier. Pour pouvoir essayer de comprendre pourquoi il a fait ces observations, on a cherché les données et il n'y en avait pas. J'avais un malaise d'essayer de prendre des décisions et de faire des recommandations au Sénat académique ou au Conseil des gouverneurs. Je trouvais que l'on n'avait pas toutes les données nécessaires pour faire une bonne réflexion autour de cela. Maintenant, de ce que je me souviens, c'est une des premières fois que je ne voyais aucune donnée sur les effectifs étudiants dans un rapport. Je ne sais pas si avant c'était systématiquement demandé ou s'il y avait le réflexe de les fournir, mais c'est arrivé très peu souvent où il n'y avait pas de profil du tout par rapport à l'évolution des effectifs étudiants.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document F, p. 1-3

10.1 Création du nouveau cours EDDP2103

R : 05-SAC-031031

Jean-Guy Vienneau, appuyé par Robert Baudouin, propose :

« Que le Sénat académique crée le cours EDDP2103 Littérature FLS et qu'il soit en vigueur de façon exceptionnelle à compter du 1^{er} janvier 2004. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

11. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Vote par scrutin secret sur les candidatures soumises dans le rapport. Scrutatrices : Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville.

Résultat du scrutin secret : Les candidatures suivantes ont reçu au moins les deux tiers des voix :

Doctorat honorifique

Moncton

Jean-Claude Dupont
Huguette Labelle
Larry Nelson

Doctorat *honoris causa* ès lettres
Doctorat *honoris causa* en droit
Doctorat *honoris causa* ès arts

11. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (suite)

Edmundston

Jean-Claude Savoie

Doctorat *honoris causa* en administration des affaires

Professeure et professeurs émérites

Yolande Castonguay-LeBlanc

Professeure émérite en éducation

Gilles G. Nadeau

Professeur émérite en éducation

Michel Saint-Louis

Professeur émérite en science politique

Emmanuel A. Sajous

Professeur émérite en économie

R : 14-SAC-031031

Jean Saint-Aubin, appuyé par Jean-Paul Vanderlinden, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

12. COMITÉ DE SÉLECTION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document G, p. 1-4

Note : Le recteur s'absente pendant cette partie de la réunion.

VRER : Il s'agit soit d'une procédure courte ou d'une procédure plus longue selon que l'on considère un renouvellement de mandat ou un nouveau mandat. Indépendamment de la procédure, la composition du comité consultatif de sélection est la même. Pour la formation du Comité, le Sénat doit nommer aujourd'hui trois membres dont une ou un étudiant.

LeBlanc-Rainville : Le point 1.81, paragraphe .04 « Tout en respectant la procédure de sélection, le Comité, par son président ou sa présidente, peut solliciter des candidatures », est-ce que cela veut dire que seul le président ou la présidente peut solliciter des candidatures?

Président d'assemblée : Le sujet du verbe c'est le Comité.

Grell. On pourrait mettre éventuellement par son président ou sa présidente.

Président d'assemblée : On ne peut pas modifier cette politique. Ce que j'ai dit, c'est tout simplement une interprétation parce que l'on ne peut pas modifier le libellé du règlement. Le règlement est adopté par le Conseil des gouverneurs. Si vous jugez qu'il y a une ambiguïté, le Sénat pourrait proposer une interprétation au Conseil des gouverneurs.

Bouchard : Ce que je comprends c'est la chose suivante. Si le Comité désire solliciter des candidatures, il le fera par l'intermédiaire de son président et non pas que tous les membres iront chercher des gens. Ils le font officiellement par leur président. Mais ce que l'on vit depuis quelques concours, c'est que le comité se décharge de cette fonction et il engage un chasseur de tête. En fin de compte le Comité ne sollicite pas de candidatures, elles sont sollicitées par une personne extérieure probablement pour assurer à ce Comité la plus grande objectivité.

Président d'assemblée : Est-ce que ce processus est conforme au règlement?

LeBlanc-Rainville : Je peux voir un petit problème dans le cas où l'on proposerait de solliciter telle et telle candidature et que le président n'est pas d'accord d'y aller.

Président d'assemblée : Je pense qu'il y a seulement deux solutions possibles. S'il y a quelqu'un qui veut proposer une interprétation, elle sera notée et le Conseil des gouverneurs pourrait réagir parce que ce règlement a été adopté par le Conseil des gouverneurs et le Sénat académique ne peut pas aller contre le règlement. L'autre possibilité c'est que vous recommandiez les modifications du règlement au Conseil des gouverneurs. C'est une procédure beaucoup plus longue, mais qui se fait. Si non, on reste avec cette ambiguïté.

12. COMITÉ DE SÉLECTION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Long : Je comprends les inquiétudes. J'ai déjà siégé à certains de ces comités et en plus de ça j'ai déjà été membre d'un conseil scolaire. Quand je lis ceci, il me semble que c'est la manière de le rédiger. Le problème c'est que si le Comité a des suggestions, voici des gens que l'on devrait inviter et que le président ou la présidente dit non, si le Comité se tient debout, il revient au Sénat académique ou au Conseil des gouverneurs pour dire que le président ou la présidente ne veut pas exécuter le désir du Comité. Le président préside les délibérations du Comité, mais ne devrait pas le mener.

Président d'assemblée : Il me semble que c'est clair que c'est le Comité qui doit solliciter des candidatures et à première vue, ce que ça veut dire, c'est que l'on prépare une annonce et l'on dit aux gens, si vous voulez poser votre candidature, vous vous adressez au président.

Djaoued : Il y a aussi le point .09 où c'est écrit « Le Comité peut faire appel à une expertise professionnelle externe ».

R. Robichaud : Le comité qui a travaillé sur la politique de sélection des cadres avait proposé un comité de recherche de candidatures. Ça n'a pas été retenu, mais c'était justement pour prévoir un processus.

M. Caron : Si l'on regarde au point .03, on dit que l'on fait annoncer le poste à l'interne et à l'externe et dans la pratique j'ai de la difficulté à comprendre la crainte que l'on pourrait avoir par rapport à un président qui refuserait de solliciter des candidatures. Si le poste est annoncé, on a qu'à renseigner les personnes et c'est à elles de décider si elles veulent poser leur candidature. Je ne comprends pas pourquoi l'on aurait ces craintes.

R : 06-SAC-031031

Mises en candidature :

Jean Saint-Aubin	Proposé par Gilles Bouchard
Gary Long	Proposé par Lise Caron
Lise Caron	Proposée par Andrew Boghen
Mathieu Vick (étudiant)	Proposé par Kevin Savoie
Paul-Émile Bourque	Proposé par Régina Robichaud

Le président proclame l'élection de **Mathieu Vick** au Comité de sélection de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier.

C. Bourque : Je pense que ça mérite de faire le rappel que les sénateurs devraient être en poste pendant l'année académique 2004-2005. Le travail doit se faire pendant l'année académique 2004-2005.

SG : Normalement dans ce genre de comité, une personne est nommée et si elle perd sa qualité de membre du Sénat académique, elle continue parce que l'on ne veut pas changer les règles du jeu en cours de route. On ne veut pas commencer à éliminer des gens.

Vote par scrutin secret. Scrutatrices : Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville.

Le président d'assemblée proclame l'élection de **Lise Caron** au Comité de sélection de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier.

Comme il y a égalité pour le deuxième poste, l'on procédera à un deuxième scrutin.

R : 07-SAC-031031

Serge Rousselle, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

13.3 Comité de sélection des grades honorifiques (suite)

M. Caron : Le mandat de M. Savoie au Conseil des gouverneurs se termine cette année ou l'an prochain?

Recteur : Monsieur Savoie termine en septembre 2004 et Madame Léveillée Brown en septembre 2006.

Vote par scrutin secret. Scrutatrices : Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville.

Le président proclame l'élection de **Alida Léveillé-Brown** au Comité de sélection des grades honorifiques.

R : 11-SAC-031031

Serge Rousselle, appuyé par Jean-Paul Vanderlinden, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

13.4 Comité ad hoc pour la révision des programmes de premier cycle

VRER : Il s'agit du comité qui avait été mis sur pied pour étudier la question de la révision des programmes de premier cycle. Il y a six membres à ce comité ou sept membres incluant le vice-recteur. Il y a une des professeures qui est en année sabbatique, soit France Rioux. On voulait demander au Sénat de nommer quelqu'un pour remplacer Madame Rioux parce qu'il y a urgence que l'on poursuive la démarche au niveau de ce comité pour aller en consultation, espérons dans les prochains sept, huit ou dix mois. Il y a du travail qui devrait se faire durant l'année en cours. Lorsque le comité avait été mis sur pied, c'est un comité où l'on avait précisé un certain nombre de critères : une représentation des trois campus, une représentation hommes-femmes, une représentation des sciences fondamentales et des sciences humaines. Je peux vous rappeler brièvement la composition du comité. Il y a Lise Dubois, Gaston LeBlanc, Louise Beaulieu, Pierre Losier qui représente les étudiantes et étudiants, Jean-Guy Poitras et France Rioux. Alors il faudrait procéder au remplacement de France Rioux. J'ai contacté quelques personnes, malheureusement je n'ai pas de noms à vous proposer ce matin. Je demande donc si quelqu'un voudrait faire une proposition à cet égard. Madame Rioux représentait plutôt les sciences fondamentales.

Recteur : On se souviendra que c'est un Comité *ad hoc* du Sénat, mais qui n'était pas composé nécessairement de sénateurs ou de sénatrices. Ce n'est pas un préalable.

R : 12-SAC-031031

Mise en candidature :

Robert Baudouin

Proposé par Michèle L. Caron

Le président d'assemblée proclame l'élection de **Robert Baudouin** au Comité *ad hoc* pour la révision des programmes de premier cycle.

13.5 Comité des programmes

R : 13-SAC-031031

Mise en candidature :

Gilles Bouchard

Proposé par Ronald C. LeBlanc

Le président d'assemblée proclame l'élection de **Gilles Bouchard** au Comité des programmes.

Pause de 9 h 58 à 10 h 15.

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-030920

Recteur : Comme c'est la pratique, nous avons distribué le procès-verbal de la réunion du Conseil des gouverneurs du 20 septembre. Je me satisferai à soit répondre aux questions ou à préciser certains éléments s'il y a des commentaires ou des précisions. Il y a eu deux réunions en septembre, il y a la réunion annuelle et ensuite la réunion régulière.

M. Caron : À la 166^e séance, page 5, point 8.2, j'ai compris que cette politique est à l'essai. Qu'est ce qui est prévu comme forme de consultation (première question)? Deuxième question, qu'est-ce qui est prévu pour l'évaluation des cadres académiques?

Recteur : En ce qui concerne le premier volet de votre question, vous vous souviendrez Madame Caron, lorsque vous étiez au Conseil des gouverneurs, à la réunion du mois de juin à Shippagan vous aviez évoqué le fait qu'il manquait peut-être un élément à la politique à savoir une rétroaction du personnel relevant du cadre. Nous avons pris note de ceci et en septembre, nous avons ajouté à la politique, qui avait été considérée en juin, un élément pour la rétroaction. Il y a un formulaire dans la politique à cet effet.

M. Caron : Ma question portait plutôt sur la consultation, sur la validité ou l'efficacité de la méthode employée de cette nouvelle politique.

Recteur : Vous voulez dire une consultation sur le contenu de la politique ou une consultation des personnes sur la performance des cadres? La politique est adoptée en ce moment.

M. Caron : Mais, puisqu'elle est à l'essai.

Recteur : On va évaluer le bilan après une année.

M. Caron : C'est quoi le processus de consultation qu'il va y avoir?

Recteur : Il n'est pas arrêté encore. Concernant le deuxième volet, pour les cadres académiques essentiellement les doyens, le processus est en cours au niveau de le RDD en ce moment et au bureau du VRER.

VRER : On a mis en place le processus. Il reste encore des choses à préciser et l'on va débiter le processus au cours de l'année. Par contre étant donné que l'on était dans une situation intérimaire, on a jugé bon de ne pas faire le cycle au complet pour l'année en cours. Ça commencerait possiblement au début de l'année 2004 comme processus.

Grell : C'est à propos également de la politique d'évaluation des cadres. Je voudrais savoir comment le Sénat académique pourrait intervenir dans la formulation de cette politique?

Recteur : Est-ce que vous parlez des cadres académiques ou des cadres administratifs?

Grell : Pour le moment, je parle des cadres en général.

Recteur : À ce que je sache, il n'est pas prévu de consulter le Sénat académique en ce qui concerne les cadres administratifs. Je ne sais pas ce qu'il en est exactement pour les cadres académiques. C'est là où l'on en est. La question n'a pas surgi jusqu'à aujourd'hui. Il y a une politique souhaitée par le Conseil des gouverneurs qui a une responsabilité de nommer les cadres supérieurs administratifs et qui voulait s'assurer qu'il y ait une procédure d'évaluation systématique de ces cadres. On se souviendra qu'une partie de ceci a été évoquée au moment de la modification de la Politique de sélection des cadres. Ce que l'on peut faire dans un premier temps, c'est d'assurer que cette politique soit affichée et que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Grell : Je ne connais pas les sentiments de mes collègues ici, mais il me semblerait normal que le Sénat académique, d'une manière ou d'une autre, puisse participer à la formulation de cette politique, si l'on veut qu'une politique d'évaluation fonctionne bien.

Merkle : À la page 6, point 10, troisième paragraphe, on discute de la politique de perfectionnement du personnel et d'un nombre raisonnable de sabbatiques. J'aimerais si possible d'avoir des précisions. Je ne sais pas ce que ça veut dire exactement un nombre raisonnable de sabbatiques. Ça crée beaucoup de discussions autour de cette question au sein du corps professoral.

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-030920 (suite)

Recteur : Je vous ferai remarquer que ces propos ont été tenus par le représentant des professeures et professeurs au Conseil des gouverneurs, le président de l'ABPPUM Paul Deguire. Ce que représente pour lui un nombre raisonnable, je ne voudrais pas mettre des chiffres dans sa bouche, je ne le sais pas. C'était une question assez générale où l'on parlait de la politique de perfectionnement du personnel à l'Université et je pense qu'à ce moment monsieur Deguire a mentionné, en ce qui concerne les professeurs, qu'il y a différents moyens d'arriver à assurer le perfectionnement du personnel, entre autres, les sabbatiques. Je ne pourrais pas vous dire ce que c'était dans son esprit, à savoir si le nombre était déjà conventionné, je ne pense pas qu'il y avait un grand débat autour de cela, je pense qu'il avait fait une observation générale.

Merkle : J'avais l'impression qu'il avait réagi.

Recteur : Pas du tout. Il n'y avait rien par rapport à cela dans les objectifs de l'Équipe de direction. Il y avait quelque chose par rapport à une politique pour le perfectionnement professionnel du personnel administratif, dans le cadre d'une discussion autour de cela et il a évoqué le fait qu'en ce qui concerne le corps professoral, il y a différents moyens d'assurer le perfectionnement professionnel, notamment les sabbatiques.

15. AFFAIRES NOUVELLES**15.1 Librairie Acadienne**

LeBlanc-Rainville : Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de lire dans l'Acadie Nouvelle une lettre signée par Jean Cadieux, Corinne Gallant, Muriel Roy et Arsène Richard quatre personnes qui font parti de l'ABPPUM. Tout en se réjouissant que la Librairie du campus allait être améliorée, ces professeurs retraités regrettaient que l'on ferme la succursale de la Place Champlain. Ces personnes voudraient avoir plus de renseignements à savoir dans quelle logique on s'est inscrit pour fermer la Librairie de la Place Champlain. Nous savons qu'elle a toujours été déficitaire ou qu'elle n'a jamais fait de très grands profits et l'on se demande si l'Université n'est pas en train d'abandonner son rôle social pour mieux se centrer sur des choses rentables. Il y a une inquiétude de la part d'un certain nombre de personnes.

VRARH : J'aimerais seulement rappeler à madame LeBlanc-Rainville que l'étude à commencé en 2001. Il y a eu une étude sur toute la question de la Librairie à savoir si la Librairie répondait ou non à sa mission d'appuyer l'activité académique de l'Université. Bien sûr dans l'étude on a étudié les deux succursales, c'est-à-dire celle du Campus et celle à la Place Champlain. Pour la succursale Champlain, dans l'étude, on propose la fermeture pour plusieurs raisons. Il y a certainement les déficits que vous avez soulevés. Aussi la compagnie Cadillac Fairview demandait un investissement parce que la succursale actuelle ne répondait plus à leur critère de magasin à la Place Champlain. L'autre point, c'est que le déficit commençait à s'accroître à cause de l'arrivée dans la région de Moncton des grandes surfaces d'autres types de librairies. J'ai posé la question et l'on m'a déjà informé par des statistiques que la majorité des livres qui se vendaient étaient des livres de cuisine, des cartes postales. La décision était de concentrer davantage l'activité à la Librairie de l'Université, d'inviter la population à venir ici et d'élargir le mandat de la Librairie acadienne en participant à d'autres activités littéraires ou autres dans la province. C'est un repositionnement si vous voulez, ce n'est pas une diminution de services. Nous avons établi un programme de modernisation, y compris une augmentation de la surface pour inviter la population à venir et profiter d'une amélioration de la programmation de la Librairie et de sa collection sur le Campus.

LeBlanc-Rainville : La population ne viendra pas sur le Campus. Beaucoup de personnes voient le campus comme une tour d'ivoire, ils ne viendront probablement pas même si c'était ouvert le samedi. C'est la crainte de beaucoup de personnes.

VRARH : Je comprends cette crainte. D'ailleurs elle m'a été posée par une journaliste de Radio-Canada. Mais c'est faux, ils devraient venir sur le Campus. Les gens se déplacent d'un centre d'achats à un autre centre d'achats et quand vous passez de la Place Champlain au Power Centre, vous passez à côté de l'Université. Ça prends deux secondes à faire le détour pour chercher un bon livre. Il faut créer une habitude de venir sur le Campus. Je ne crois pas que si quelqu'un veut avoir un bon livre, que le livre se trouve ici,

15.1 Librairie Acadienne (suite)

qu'il ne va pas faire le détour. D'ailleurs, les critiques que l'on a eues le plus venaient des vendeurs de livres qui pleuraient dans un sens qu'ils ont perdu un point de vente. Est-ce que c'est à l'Université d'offrir un point de vente aux vendeurs?

LeBlanc-Rainville : Un autre point que les gens ont apporté, c'est qu'il y aurait eu lieu justement d'engager un libraire et de travailler en partenariat avec la librairie La Grande Ourse.

VRARH : C'est justement, on est content qu'ils soient sur la rue Main, donc il faut les aider à survivre et non pas les concurrencer de façon incorrecte.

15.2 Consultation VRER

Recteur : Comme vous le savez, le concours pour combler le poste de VRER est en cours. Les candidatures seront reçues jusqu'au 21 novembre donc on devrait être normalement en mesure d'avoir une liste de candidatures pour la consultation vers la fin janvier au plus tard et parmi les consultations, il faut faire une consultation auprès du Sénat académique. J'en ai discuté rapidement avec les membres du Bureau de direction du Sénat académique et compte tenu que nous sommes évidemment en plein hiver, est-ce qu'il y aurait une façon d'assurer que l'on puisse faire une consultation au Sénat académique sans que l'on ait à faire voyager l'ensemble des membres du Sénat. Les personnes qui seront sur la liste pour la consultation vont devoir se déplacer dans les trois campus. Ce que l'on pourrait faire à ce moment serait d'inviter les membres du Sénat de chacun des campus à aller aux présentations pour leur campus et quand on viendra à faire une présentation au Sénat académique les personnes qui seraient à distance auraient déjà vu les candidates ou candidats. En autres mots, on pourrait attendre après la consultation dans les campus pour faire la consultation au Sénat académique, tout le monde aurait eu la chance de voir ces personnes et ça nous permettrait peut-être de faire une réunion par vidéoconférence pour la consultation. Si vous trouvez que c'est acceptable, on le ferait de cette manière. Si non, on doit faire un Sénat extraordinaire en face à face probablement dans la première quinzaine de février.

Président d'assemblée : Est-ce que nos règlements exigent que normalement on ait une réunion sur place?

Recteur : Pas du tout. On a déjà eu une pratique où l'on avait des réunions du Sénat académique à distance. La technologie nous a fait défaut à trois reprises. Il y avait un niveau de frustration. On n'avait pas l'impression que l'on pouvait participer correctement au Sénat. On a abandonné la pratique, mais il n'y a rien qui nous empêche en vertu des Statuts et règlements de faire des réunions du Sénat académique à distance. On a dit que l'on allait sonder l'opinion aujourd'hui. Il y a une chose, un membre en particulier du Bureau de direction du Sénat voulait s'assurer que, si l'on procédait ainsi, l'on pourrait avoir un vote confidentiel autour de la consultation. La secrétaire générale a vérifié et effectivement on pourrait organiser un vote électronique. C'est possible. La confidentialité du vote serait respectée. À moins qu'il y ait des objections majeures, je présume que l'on pourrait procéder ainsi.

Président d'assemblée : Y a-t-il des personnes qui s'opposeraient à cette consultation à distance? Je n'en vois pas donc ça serait l'occasion de tester de nouveau le système.

16. RÉEXAMEN D'UNE QUESTION (RUBRIQUE 11)

Rousselle : Je fais la proposition de reconsidérer le vote que nous avons effectué à la rubrique 11.

R : 15-SAC-031031

Serge Rousselle, appuyé par Jean-Paul Vanderlinden, propose :

« *Qu'il y ait réexamen du vote concernant la candidature non retenue.* »

Vote sur R16

Pour 30

Contre 1

ADOPTÉE

16. RÉEXAMEN D'UNE QUESTION (RUBRIQUE 11) (suite)**P : 16-SAC-031031**

Paul Grell, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

« Que la candidature soit étudiée à la prochaine réunion du Sénat académique. »

Vote sur P16 Pour 12 Contre 14 REJETÉE

Vote par scrutin secret sur la candidature. Scrutatrices : Suzanne LeBlanc et Simone LeBlanc-Rainville.

Résultat du scrutin : La candidature est rejetée car elle n'a pas reçu les deux tiers des voix.

R : 17-SAC-031031

Paul Grell, appuyé par Patrick Maltais, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

17. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 5 mars 2004 à 8 h 30.

18. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 38.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale